

Image not found or type unknown



Demande de remboursement gaz

Par **Jacobberger Fati**, le **29/11/2016** à **10:41**

Bonjour

J'ai emménagé dans un appartement chauffé au gaz, à mon arrivée la cuve était pleine à 30%. L'ancienne locataire me réclame 600 euros parce que c'est elle qui l'a payé. Ai je le droit de refuser ? Elle ne me présente aucune facture. N'était -ce pas au bailleur de racheter le gaz ?
Merci pour vos réponses

Par **youris**, le **29/11/2016** à **13:04**

bonjour,
vous n'avez aucun rapport avec l'ancienne locataire, donc aucune obligation de lui payer quoique ce soit.
elle doit faire sa demande à son ancien bailleur.
salutations